

## La Providence de Dieu a inspiré à la Compagnie cette Sainte Invention

Corpus Delgado, CM

Le 4 octobre 1647, Vincent de Paul écrit au père Portail, à qui il a confié la tâche de faire comprendre à Rome que pour pouvoir “ *se consacrer aux grands travaux de notre état* ”, la Congrégation de la Mission doit demeurer « *parmi le clergé* ». « *La providence de Dieu a enfin inspiré à la compagnie cette sainte invention de nous mettre dans un état auquel nous avons le bonheur de l'état religieux par les vœux simples, et de demeurer néanmoins dans le clergé et dans l'obéissance à Nos seigneurs les prélats, comme les moindres prêtres de leurs diocèses, quant à nos emplois ... car qui pourra impugner raisonnablement une chose qui n'est pas contre les conciles, ni les canons, ni les décrets des Papes, ainsi conforme à l'usage de l'Eglise avant les vœux solennels, auquel temps on les faisait simples, et par conséquent dispensables ?* »<sup>1</sup>.

Et, après avoir rappelé l'interdiction de l'Eglise de fonder de nouvelles congrégations religieuses, il assure :

« *Le Saint-Père ne nous a point érigés en état religieux, ainsi de clerics séculiers. Il s'ensuit que nous ne sommes point dans un état de religion, attendu même que nous déclarons qu'encore que nous fassions ces vœux simples, nous n'entendons pas être religieux, mais de demeurer toujours dans le clergé* »<sup>2</sup>.

La « *sainte invention* » que Vincent de Paul explique comme « *inspiration de la Providence de Dieu* », est liée à l'objectif de la Compagnie de la Mission : pour qu'elle puisse « *se consacrer aux grands travaux de notre état* ».

---

<sup>1</sup> SV III, 246-247.

<sup>2</sup> SV III, 247.

Essayons de nous rappeler quels sont ces *travaux de notre état* et pourquoi pour les réaliser Vincent de Paul réclame que la Congrégation de la Mission « *ne soit pas comptée dans le nombre des ordres religieux mais qu'elle soit membre du clergé séculaire* »<sup>3</sup>.

### 1. “ Les travaux de notre état ”

Ce n'était pas dans le projet du prêtre Vincent de Paul de se consacrer aux **Missions** ni de fonder une congrégation qui se consacre à ce ministère. Ce fut l'œuvre de Dieu : « *car là où les hommes n'ont point de part, c'est Dieu qui le fait, et cela vient immédiatement de lui ; puis ensuite il se sert des hommes pour l'exécution de son œuvre* »<sup>4</sup>.

Les travaux missionnaires démarrèrent lors de la décisive expérience de Gannes-Folleville en janvier 1617. Après avoir missionné les paroisses des terres des Gondi pendant des années, Marguerite de Silly « *voulut entretenir des prêtres pour continuer des missions et nous fit avoir à cet effet le collège des Bons-Enfants où nous nous retirâmes M. Portail et moi, et primes avec nous un bon prêtre, à qui nous donnions cinquante écus par an. Nous nous en allions ainsi tous trois prêcher et faire la mission de village en village* »<sup>5</sup>.

Le contrat de fondation de la Congrégation de la Mission (17 avril 1625), souscrit devant notaire entre les Gondi et Vincent de Paul parle d'une « *pieuse association de quelques ecclésiastiques* » de doctrine reconnue, piété et capacité, qui veulent renoncer tant aux commodités des villes qu'à tous les bénéfices, charges et dignités de l'Eglise pour qu'avec l'agrément des prélats dans leurs diocèses respectifs *ils se consacrent entièrement et exclusivement au salut du pauvre peuple, allant de village en village, à leurs propres dépens, prêchant, instruisant, exhortant et catéchisant les pauvres gens et les amenant à faire une bonne confession générale de toute leur vie passée, sans recevoir de rétribution de n'importe quelle sorte mais*

<sup>3</sup> C'est ce qu'entérine la Bulle du Pape Alexandre VII “*Ex comissa nobis*” du 22 septembre 1655. SV XIII, 380-382.

<sup>4</sup> SV XI, 169.

<sup>5</sup> SV XII, 8.

*distribuant gratuitement les dons reçus de la main généreuse de Dieu* »<sup>6</sup>.

Les missions ne se réduisent pas à la prédication, à la catéchèse et au renouvellement de la pratique sacramentelle. La providence de Dieu a amené Vincent de Paul à découvrir que « *le pauvre peuple meurt de faim et est condamné* »<sup>7</sup>. Et qu'ainsi, *le dévouement entier et exclusif au salut du pauvre peuple* implique l'établissement de la Confrérie de la **Charité**<sup>8</sup> et la réponse aux besoins concrets dans chaque paroisse ou village où se réalise la mission.

J. FERTÉ affirme que l'activité des Confréries de Charité dans les paroisses missionnées par Vincent de Paul et les siens se prolongea jusqu'à la fin du XVIIIème, donnant lieu à ce que d'autres congrégations missionnaires, reconnaissant les bénéfices des Charités, adoptent cette même pratique en suivant le modèle vincentien<sup>9</sup>.

*Le dévouement entier et exclusif au salut du pauvre peuple* implique également *les travaux* pour la suppression de la haine, des inimitiés et de la désunion dans une paroisse, ainsi que la légalisation des mariages clandestins, la restitution des biens volés et la réconciliation des pécheurs publics. La bulle « *Salvatoris Nostri* »<sup>10</sup> qui approuve la Congrégation de la Mission, ainsi que les *relations* des missions<sup>11</sup>, donnent témoignage de tous ces travaux.

---

<sup>6</sup> SV XII, 197-202.

<sup>7</sup> SV I, 115-116; I, 176-177.

<sup>8</sup> Cf. I. ZEDDE, *La evangelización del pobre según San Vicente de Paúl*, dans AA.VV. *Vicente de Paúl evangelizador de los pobres*. Ceme, Salamanca, 1973, pp. 148-150.

<sup>9</sup> Cf. J. FERTÉ, *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes (1622-1695)*. Vrin, Paris, 1962, pp. 216-218.

<sup>10</sup> SV XIII, 257-267. La « pieuse association » fondée le 17 avril 1625, devenue « La Mission » en 1627, prend finalement le nom de « Congrégation de la Mission ». La Bulle, signée du Pape, est envoyée au Promoteur de la Curie de Paris le 30 octobre 1633. L'Archevêque en est nommé exécuteur. La publication en vue de sa mise en œuvre date du 14 mars 1634. Elle entre en vigueur le 27 novembre. Le Roi n'approuve la Bulle que le 16 mai 1642. Cf. SV XIII, 286-287.

<sup>11</sup> Cf. SV XII, 267.

La même bulle, accueillant la supplique présentée par Vincent de Paul, décrit un autre *travail* : **former le clergé** dans la connaissance de la morale et de la célébration des sacrements, accueillir les prêtres dans les maisons pour des exercices spirituels ; préparer les ordonnants. Tout comme les autres travaux, ceux-ci se feront également gratuitement.

Le séminaire pour ecclésiastiques établi aux Bons-Enfants en février 1642 commençait presque en même temps que celui de Vaugirard où Olier recevait ses trois premiers séminaristes<sup>12</sup>.

Le concile de Trente avait projeté la création d'une institution qui, depuis l'adolescence, essaierait de cultiver chez les possibles candidats au sacerdoce une formation humaniste et cléricale. Sans négliger ce chemin, Vincent de Paul en entreprit d'autres : l'attention

---

<sup>12</sup> Chercher à savoir qui, de Vincent de Paul ou de M. Olier, a établi en premier ce nouveau type de Séminaires n'a aucun intérêt. « Ce type de discussion ne mène nulle part, est hors de propos et traduit un manque de respect envers la personne que l'on prétend honorer. Ni celui qui disait à ses compagnons « monsieur Vincent est notre Père », ni Vincent de Paul, qui disait de M. Olier qu'il était un « homme de Dieu », et qui demanda à Olier de le bénir sur son lit de mort, n'admettraient ce genre de spéculation. Tous deux travaillaient uniquement pour Dieu et tous les deux ont atteint en même temps leur but, conduits par la même grâce divine, dont ils reconnaissaient n'être que de bien indignes instruments. Nous ne voulons pas, par une dispute posthume, amoindrir une si extraordinaire gloire et une si belle fraternité chrétienne dans l'amour du bien ». E. DE BROGLIE. In F. CONTASSOT *La Congrégation de la Mission et les Séminaires au XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, 1968, p. 17. M. ICARD n'a pas dit autre chose dans *Traditions de la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice* : « Nous n'avons pas eu de véritables Grands Séminaires en France jusqu'à ce que saint Vincent de Paul et monsieur Olier, que nous pouvons considérer comme appelés par Dieu pour cette œuvre, osent les établir, en s'appuyant sur des bases solides. Ces deux vénérables prêtres, animés du même esprit, emplis de zèle pour la gloire de Dieu et la sanctification du Clergé, et voulant réaliser la pensée du Concile de Trente, ont œuvré pour que les séminaires atteignissent le niveau des anciennes écoles épiscopales, en y apportant les modifications indispensables pour les adapter aux exigences de l'époque. Afin d'atteindre cet objectif, ils établirent la vie commune entre les clercs durant leur formation ecclésiastique, suivant les règles qu'ils ont jugées être les plus appropriées à la sanctification du Clergé ».

envers ceux qui étaient proches de recevoir les Ordres, d'abord avec 10 jours d'exercices et ensuite dans un temps plus long ; et l'attention aux candidats adultes, ecclésiastiques et prêtres, dans une nouvelle forme de séminaire qui se propagea bientôt à travers la France et les autres pays.

Trois mois seulement avant de partir la Maison du Père, Vincent de Paul confessait : « *Nous avons seulement la consolation de voir que nos petites fonctions ont paru si belles et si utiles, qu'elles ont donné de l'émulation à d'autres pour s'y appliquer comme nous et avec plus de grâce que nous, non seulement au fait des missions, mais encore des séminaires, qui se multiplient beaucoup en France* »<sup>13</sup>.

« *Les grands travaux de notre état* » sont maintenant appelés par Vincent de Paul « *nos petites occupations* ». Quand on les regarde à partir du regard de Dieu, les grands travaux sont plutôt les petites occupations auxquelles il a voulu nous consacrer : « *Ainsi, au commencement, la Compagnie ne s'occupait que d'elle et des pauvres ; en certaines saisons, elle était retirée en son particulier, et en d'autres, elle allait enseigner les peuples de la campagne. Dieu a permis qu'en nous il n'a paru que cela ; mais, dans la plénitude des temps, il nous a appelés pour contribuer à faire de bons prêtres, à donner de bons pasteurs aux paroisses et à leur montrer ce qu'ils doivent savoir et pratiquer. Oh ! Que cet emploi est haut ! Qu'il est sublime ! Oh ! Qu'il est au-dessus de nous ! Qui est-ce qui n'avait jamais pensé aux exercices des ordinands et des séminaires ? Jamais cette entreprise ne nous était tombée dans l'esprit jusqu'à ce que Dieu nous ait signifié que son plaisir était de nous y employer* »<sup>14</sup>.

Pour mener à bien ces *petites occupations*, comme le fit le Fils de Dieu en choisissant ses apôtres pour continuer sa mission sur terre, La Providence de Dieu compte sur la *petite compagnie* de la Mission : « *Dieu ne s'est pas adressé pour cela, ni aux docteurs, ni à tant de communautés et religions pleines de science et de sainteté, mais il s'est adressé à cette chétive, pauvre et misérable Compagnie,*

<sup>13</sup> SV VIII, 310.

<sup>14</sup> SV XII, 84.

*la dernière de toutes et la plus indigne. Qu'est-ce que Dieu a trouvé en nous pour un si grand emploi ? Où sont nos beaux exploits ? Où sont les actions illustres et éclatantes que nous avons faites ? Où cette grande capacité ? Rien de tout cela ; c'est à de pauvres misérables idiots que Dieu, par sa pure volonté, s'est adressé pour essayer encore à réparer les brèches du royaume de son Fils et de l'état ecclésiastique. O Messieurs, conservons bien cette grâce que Dieu nous a faite, par préférence à tant de personnes doctes et saintes qui la méritaient mieux que nous »<sup>15</sup>.*

Les « *petites occupations* » que la Providence de Dieu a confiées à Vincent de Paul et à ses compagnons vont configurer la « *petite compagnie* » de la Mission.

## **2. “Il n’y a pas dans l’Eglise de Dieu une compagnie qui ait comme lot propre les pauvres”**

Durant des siècles, l'**idéal monastique** avait prévalu dans l'Eglise. La consécration à Dieu exprimée dans une vie de chasteté, pauvreté et obéissance, introduisait le fidèle chrétien dans un « *état de perfection* ». *Cet idéal fleurit en de nombreuses manifestations de la vie consacrée qui donnèrent et donnent à l'Eglise d'impressionnants témoignages de sainteté en contribuant aussi au développement de la culture chrétienne*<sup>16</sup>.

L'apparition et le développement des Ordres mendiants au XIIIème siècle offrit un nouveau visage de la vie Consacrée : une plus grande présence dans les villes, qui se remplissent de couvents et une impressionnante créativité dans les formes de relation avec le peuple<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> SV XI, 310-311.

<sup>16</sup> Pour des raisons de méthode et de place, nous ne faisons pas référence dans cet article à la vie consacrée féminine. Lire sur ce sujet C. DELGADO. *Fidelidad de la Congregación de la Misión y de la Compañía de las Hijas de Caridad a las intuiciones fundacionales ante los nuevos ordenamientos jurídicos en la Iglesia*, dans AA.VV. *Vicencianismo y Vida Consagrada*. Salamanca, Ceme, 2015.

<sup>17</sup> A. BELLELLA CARDIEL. *Siempre antigua y siempre nueva. La Vida Consagrada del siglo XV a nuestros días*. SAL TERRAE, Février 2015, 159-161.

Le rapide développement des Ordres Mendians et la présence de nombreuses institutions de domaine diocésain remplirent l'Europe de milliers d'établissements religieux, même si l'abondance des communautés n'était pas toujours accompagnée d'authenticité dans les motivations ou coutumes de ceux qui y vivaient<sup>18</sup>.

Quand la *réforme protestante entraîne* la reconfiguration du christianisme en Europe, il se développe le souhait de fidélité et le retour aux sources évangéliques de la Vie Consacrée ; ce qui portera ses fruits dans les réformes des Ordres classiques<sup>19</sup> et dans l'apparition de nouvelles Congrégations dans les siècles de la **réforme catholique** autour de la célébration du concile de Trente.

Dans ce contexte de réforme, surgissent, dans les premières années du XVIème siècle, les **Clergés Réguliers**<sup>20</sup> qui supposent une vraie alternative face à la décadence du clergé. Aux fondations des Théatins<sup>21</sup>, Barnabites<sup>22</sup> et Somasques<sup>23</sup>, s'unira peu de temps

---

<sup>18</sup> A. LÓPEZ AMAT. *El seguimiento radical de Cristo. Esbozo histórico de la Vida Consagrada*. Editions Encuentro, Madrid 1987, 2 vol, II 380.

<sup>19</sup> Les Bénédictins, les Congrégations Cisterciennes, les Trappistes, parmi les Ordres monastiques. Les Capucins et les divers Ordres d'observance, entre les Ordres Mendians. La Réforme Thérésienne.

<sup>20</sup> Ils prononcent des vœux solennels, ont une vie commune et une activité apostolique, s'habillent comme les clercs et non comme les moines. Ils ne sont soumis ni à la clôture ni à la prière chorale nocturne, bien qu'ils participent ensemble à la prière liturgique. Ils résident dans des *maisons* et non dans des monastères ou des couvents.

<sup>21</sup> Fondés en 1524 par saint Gaétan de Thiene et par Mgr Pietro Carafa, son premier Préposé Général qui est devenu plus tard le Pape Paul IV. A. LÓPEZ AMAT, *o.c.*, II 388.

<sup>22</sup> Connus aussi sous le nom de *Clercs réguliers de saint Paul*, fondés en 1530 par saint Antoine-Marie Zaccaria.

<sup>23</sup> Connus aussi sous le nom de *Compagnie des Serviteurs des Pauvres*, ou simplement *Pères des pauvres*. Fondés en 1532 par un laïc, saint Jérôme Emilien. A. LÓPEZ AMAT, *o.c.*, II 393.

après la Compagnie de Jésus de saint Ignace de Loyola<sup>24</sup>. Le développement et la rapide extension de la Compagnie de Jésus inspirera la plus grande partie des congrégations religieuses naissant après le XVIème<sup>25</sup>.

Ainsi, en 1574, en Italie, Juan Leonardi fonde les *Clercs réguliers de la Mère de Dieu*, qui se consacrent à l'éducation des enfants et à l'apostolat des pauvres. En Italie également, en 1586, saint Camilo de Lellis fonde la *Compagnie des Ministres des malades*.

Pour l'éducation gratuite des enfants pauvres, saint José de Calasanz fonde en 1617 les *Clercs Réguliers pauvres de la Mère de Dieu dans les Ecoles Pieuses*<sup>26</sup>.

Une autre nouvelle forme de Vie Consacrée commence à ouvrir son chemin à cette même époque : **l'Oratoire**. Saint Philippe Neri (1515-1595) à Rome et le cardinal Pierre de Bérulle (1575-1629) en France, quoiqu'avec des traits spécifiques propres, fondent des communautés caractérisées par la vie en commun, la culture de la sainteté sans les vœux solennels, l'apostolat, le soin de la réforme des coutumes du clergé... À l'Oratoire, on s'inspirera des Séminaires de Saint Sulpice de Jean-Jacques Olier (1608-1657) et de saint Jean Eudes (1601-1680)<sup>27</sup>.

---

<sup>24</sup> Le Concile de Trente se réfère à la Compagnie de Jésus comme une « Religion de Clercs ». Aux vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, les jésuites rajoutent un quatrième vœu, celui de promettre « spéciale obéissance au Souverain Pontife en ce qui regarde les missions et en quelque lieu qu'il envoie, parmi les fidèles ou parmi les infidèles ». La gouvernance de la Compagnie est verticale. Le Préposé Général est nommé à vie ; c'est lui choisit les supérieurs provinciaux, qui eux-mêmes choisissent les supérieurs des communautés. La Compagnie a été approuvée par Paul III en 1540, et comptait plus de mille membres à la mort de saint Ignace, en juillet 1556. Les activités principales de la Compagnie sont l'enseignement des Exercices Spirituels, les missions, la lutte contre l'hérésie et l'enseignement.

<sup>25</sup> A. LÓPEZ AMAT, *o.c.*, II 432.

<sup>26</sup> A. LÓPEZ AMAT, *o.c.*, II 471.

<sup>27</sup> J. ÁLVAREZ GÓMEZ. *Historia de la Vida Religiosa*. Publicaciones Claretianas, Madrid 1990, 3 vol, III 350-363.



Les premières congrégations religieuses masculines de **vœux simples** surgiront à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle et se multiplieront le long des siècles suivants. Parmi les plus significatifs, nous pouvons mentionner les *Frères des écoles chrétiennes* fondés en 1680 par St Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719), les *Missionnaires de la Compagnie de Marie* de saint Louis Marie Grignon de Montfort (1673-1716), les *Passionnistes* de saint Paul de la Croix (1694-1775) ou les *Rédemptoristes* de saint Alphonse Marie de Liguori (1696-1787)<sup>28</sup>.

Parallèlement au développement des formes de vie consacrée, l'idéal monastique favorisa le développement des *Tiers Ordres* pour que les laïcs puissent participer à la spiritualité et aux pratiques des moines et des frères. Et quand saint François de Sales écrit "*L'introduction à la vie dévote*", il prétend rendre accessible le même idéal de perfection à ceux qui ne peuvent vivre dans le cloître.

Vincent de Paul situe sa vie, et celle des groupes qui surgissent dans son entourage, autour de la **Mission parmi les pauvres**. Cela ne signifie pas qu'il ne donne pas d'importance à la sainteté de la vie, loin de là. Mais son idéal ne va pas par le sentier de la *vie de perfection* mais par le chemin de la **vie apostolique de Jésus-Christ** avec ses disciples.

Vincent de Paul fait sien le programme missionnaire du Christ lui-même : "*Il m'a envoyé évangéliser les pauvres* « (Luc 4, 18). Et il ne se lasse pas de répéter que le Fils de Dieu, le Missionnaire du Père, est venu au monde pour évangéliser les pauvres. La vocation des missionnaires consiste à prolonger la mission de Jésus Christ sur la terre : « *Nous sommes en cette vocation fort conformes à Notre-*

---

Pour avoir un aperçu plus complet, cf. M. VENARD. Les séminaires en France avant saint Vincent de Paul : *Actes du Colloque International d'études vincentiennes, Paris septembre 1981*. Rome, CLV, 1983. F. CONTASSOT. *Saint Vincent et les Séminaires*. Paris, 1960. F. CONTASSOT. *La Congrégation de la Mission et les Séminaires au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris, 1968. G. CARROLL. *Un portrait du prêtre. Les retraites de 10 jours pour les ordinands*. Paris, Pierre Tequi éditeur, 2004.

<sup>28</sup> J. ÁLVAREZ GÓMEZ, *o.c.*, III 387-432.

*Seigneur Jésus-Christ, qui, ce semble, avait fait son principal, en venant au monde, d'assister les pauvres et d'en prendre le soin. Misit me evangelizare0 pauperibus ... Ainsi ne sommes-nous pas bien heureux d'être en la Mission pour la même fin qui a engagé Dieu à se faire homme ? Et si l'on interrogeait un missionnaire, ne lui serait-ce pas un grand honneur de pouvoir dire avec Notre-Seigneur : Misit me evangelizare pauperibus ? C'est pour catéchiser, instruire, confesser, assister les pauvres que je suis ici »<sup>29</sup>.*

*« Ne sommes-nous pas bien heureux, mes frères, d'exprimer au naïf la vocation de Jésus-Christ ? Car qui exprime mieux la manière de vie que Jésus-Christ a tenue sur la terre, que les missionnaires ? »<sup>30</sup>.*

Vincent de Paul, non seulement situe le travail des missionnaires comme **le prolongement de la Mission de Jésus Christ** mais il affirme sans réserves que les pauvres constituent son **lot propre**, l'héritage que leur a confié le Seigneur : *« Notre partage donc, Messieurs et mes frères sont les pauvres les pauvres, pauperibus evangelizare misit me. Quel bonheur, Messieurs quel bonheur ! Faire ce pour quoi Notre Seigneur était venu du ciel en terre, et moyennant quoi nous irons nous autres de la terre au ciel, continuer l'ouvrage de Dieu, qui fuyait les villes et allait à la campagne chercher les pauvres.... Qu'il y ait une Compagnie et que ce soit celle de la Mission, composée de pauvres gens qui soit toute pour cela, qui aille deçà et delà par les bourgs et les villages quitte les villes ce qui ne s'était jamais fait, et aille annoncer l'Évangile seulement aux pauvres »<sup>31</sup>.*

Faisant écho aux possibles objections des compagnons d'alors et de tout autre temps, Vincent de Paul complète son argumentation : *« Mais, Monsieur, nous ne sommes pas seuls à instruire les pauvres gens ; les curés font-ils autre chose ? Que font les prédicateurs tant dans les villes que dans les champs ? Que font-ils aux avents et aux carêmes ? Ils prêchent aux pauvres et prêchent mieux que nous. Cela*

<sup>29</sup> SV XI, 108.

<sup>30</sup> SV XI, 133-134.

<sup>31</sup> SV XII, 4-5.

*est vrai, mais il ne se trouve en l'Eglise de Dieu aucune Compagnie qui ait pour son partage les pauvres et qui se donne toute aux pauvres pour ne jamais prêcher aux grandes villes ; c'est de quoi les missionnaires font profession ; cela leur est particulier d'être, comme Jésus-Christ, appliqués aux pauvres. Notre vocation donc est une continuation de la sienne »<sup>32</sup>.*

Ceux qui étudient l'histoire de la Vie Consacrée n'hésitent pas à affirmer que les fondations vincentiennes réussirent à ouvrir un chemin qui s'est élargi au fil des siècles<sup>33</sup>. La « *petite compagnie* » de la Mission, comme nouvelle forme de vie dans l'Eglise (ainsi que la Compagnie des Filles de la Charité), ouvre l'horizon où s'inscriront dans les siècles postérieurs, jusqu'à maintenant, beaucoup d'autres formes de vie « *non-religieuses* ». Les historiens situent ici l'**originalité** de l'intuition vincentienne.

### **3.- « Au sujet de la religion de Saint Pierre » : la vie apostolique de Jésus-Christ avec ses disciples et la Congrégation de la mission.**

La Congrégation de la mission se situe ainsi dans l'Eglise, par la volonté expresse de Vincent de Paul, comme un groupe d'« *ouvriers* »<sup>34</sup> qui suivent Jésus Christ et prolongent sa Mission sur la terre. Le propre de cette petite compagnie (et des autres communautés et associations de la Famille Vincentienne) est de vivre comme le Christ et de prolonger la Mission que, comme Missionnaire du Père, il initia sur la terre et pour laquelle il convoqua les apôtres et les femmes associées aux apôtres<sup>35</sup>.

<sup>32</sup> SV XII, 79-80.

<sup>33</sup> A. LÓPEZ AMAT, *o.c.*, II 494-512 n'hésite pas à les appeler « *les épopées de Vincent de Paul* ». Cf. J. ÁLVAREZ GÓMEZ. *Historia de la Vida Religiosa*. Publicaciones Claretianas, Madrid 1990, 3 vol. M. PÉREZ-FLORES. La Congrégation de la Mission exemple de Société de Vie Apostolique : VINCENTIANA (1994) 234-245. Id. *Historia del Derecho de la CM*. Ceme, Salamanca 2005, 321-338. Id. Données historiques et questions communes au nouveau Code et aux Constitutions des Filles de la Charité : ANALES (1984) 331-338. Cf. VINCENTIANA (1983), 456-480.

<sup>34</sup> Cf. SV XI, 119-120.

<sup>35</sup> SV VIII, 240.

Les ouvriers de l'Évangile, continuateurs de la Mission de Jésus-Christ, **appartiennent au groupe apostolique** : « *Je prie la Compagnie de remercier Dieu de l'institution de la Compagnie, de la vocation d'un chacun en icelle, de nous trouver en cet état de la religion de saint Pierre, ou plutôt de Jésus-Christ* »<sup>36</sup>.

Vincent de Paul, fidèle à cette inspiration, propose aux missionnaires et à tous les membres de l'Église d'atteindre cet idéal apostolique, assurant que ce dont a besoin l'Église ce sont « **d'hommes apostoliques** »<sup>37</sup>.

Dans ce contexte, Vincent de Paul recommande de **prêcher comme un apôtre**, comme Jésus-Christ lui-même et ses apôtres : « *Il faut, Messieurs, pour prêcher en apôtre, c'est-à-dire pour bien prêcher et utilement, il faut y aller dans la simplicité, avec un discours familier, de sorte qu'un chacun puisse entendre et en faire son profit. Voilà comme prêchaient les disciples et les apôtres, voilà comme prêchait Jésus-Christ ; et c'est une grande faveur que Dieu a faite à cette chétive et misérable Compagnie, que nous ayons le bonheur de l'imiter en cela* »<sup>38</sup>.

« *Si un homme veut maintenant passer pour bon prédicateur dans toutes les églises de Paris et à la cour, il faut qu'il prêche de la sorte, sans nulle affecterie. Et l'on dit de celui qui prêche ainsi et qui prêche des mieux : « Cet homme fait merveille, il prêche à la missionnaire, à la missionnaire, il prêche en apôtre. » O Sauveur ! Et Monsieur ... me disait qu'à la fin il faudrait en venir là. Et en vérité, prêcher autrement, c'est se moquer, c'est vouloir se prêcher soi-même, non pas Jésus-Christ* »<sup>39</sup>.

La Congrégation de la Mission se reconnaît elle-même, depuis le début, non comme une communauté religieuse mais comme appartenant au *clergé séculier*.

<sup>36</sup> SV XII, 377.

<sup>37</sup> C.J. DELGADO. "Hombres apostólicos". Etre prêtre à partir de l'expérience de Vincent de Paul : VINCENTIANA (2010) 39-61.

<sup>38</sup> SV XI, 258.

<sup>39</sup> SV XI, 286.

Saint Vincent réussit à ce que l'on reconnaisse expressément les missionnaires comme appartenant au clergé séculier et à ce que par le fait d'émettre des vœux *cette congrégation ne soit pas comptée dans le nombre des Ordres religieux mais comme membre du clergé séculier*<sup>40</sup>.

### Conclusion

L'initiale « *pieuse association d'ecclésiastiques* » pour se consacrer à l'évangélisation des pauvres, assumant les travaux que la Providence de Dieu lui a confiés, voulut faire partie du *clergé séculier*<sup>41</sup>.

Saint Vincent de Paul, plein de gratitude envers Dieu, n'hésita pas à appeler « *sainte invention* » l'encastrement de ses intuitions à l'intérieur du droit de l'Eglise<sup>42</sup> et à protester que c'était la Providence de Dieu qui l'avait inspiré à la Compagnie.

Traduit par : Mme Marina MALANDAIN

---

<sup>40</sup> SV XIII, 380-382.

<sup>41</sup> SV XIII, 357-367: *Prêtres séculiers : appelés missionnaires.*

<sup>42</sup> Cf. SV III, 245.